

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT OU COLLECTIVITE :

ANNEXE MODÈLE B

—
CANTON

—
COMMUNE

—
INTERCALAIRE N°

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

—

RECENSEMENT

des votes émis

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins blancs (5)	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés (6)					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
26e bureau.....											
27e bureau.....											
28e bureau.....											
29e bureau.....											
30e bureau.....											
31e bureau.....											
32e bureau.....											
33e bureau.....											
34e bureau.....											
35e bureau.....											
36e bureau.....											
37e bureau.....											
38e bureau.....											
39e bureau.....											
40e bureau.....											
41e bureau.....											
42e bureau.....											
43e bureau.....											
44e bureau.....											
45e bureau.....											
46e bureau.....											
47e bureau.....											
48e bureau.....											
49e bureau.....											
50e bureau.....											
Totaux de la page											
Totaux cumulés de la page et des intercalaires											

(5) Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (de couleur blanche sans aucune mention) et les enveloppes vides sans bulletin sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être prise en compte dans la détermination des suffrages exprimés.
 (6) Ce nombre correspond à la colonne 4 moins les colonnes 5 et 6.

